# Tévoul Yom

## Michna 2 - Chapitre 4

הָאִשָּׁה שֶׁהִיא טְבוּלַת יוֹם, לָשָׁה אֶת הָעִסָּה, וְקוֹצָה לָהּ חַלָּה וּמַפְרֶשֶׁת, וּמַנַּחְתָּהּ בְּכְפִישָׁה מִצְרִית אוֹ בְּנִחוּתָא, וּמַקֶּפֶת וְקוֹרֵא לָהּ שֵׁם, מִפְּנֵי שֶׁהִיא שְׁלִישִׁי, וְהַשְּׁלִישִׁי טָהוֹר לְחֻלִּין.

Une femme qui a le statut de tévoulatyom peut pétrir la pâte, en détacher [la portion de] ‘halla et la mettre de côté, puis la déposer dans une corbeille égyptienne ou sur un plateau ; elle la rapproche [de la pâte] et la désigne par son nom [comme ‘halla] ; parce qu'elle [la pâte] devient du troisième degré [d'impureté], or le troisième degré est considéré comme pur pour les aliments ordinaires ['houlin].

**Voyons plus clair**

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions